



Assemblée générale

Distr. générale
5 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Katja Pehrman (Finlande)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 124 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/60/608 et Corr.1 et Add.1 à 3.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 64^e et 65^e séances ses 27 et 30 juin 2006. Les déclarations et observations faites durant l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/60/SR.64 et 66).
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/60/585/Add.3);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (Commission d'enquête internationale indépendante/Bureau des Nations Unies au Timor-Leste) (A/60/585/Add.4);
 - c) Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.39 et 41).



II. Examen du projet de résolution A/C.5/60/L.63

4. À sa 66^e séance, le 30 juin 2006, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », présenté par le Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Namibie.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.63 sans procéder à un vote (voir par. 6 ci-dessous).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;
3. *Réaffirme* les dispositions pertinentes de la section I de sa résolution 60/255 du 8 mai 2006, et prie le Secrétaire général de veiller à leur mise en œuvre intégrale;
4. *Approuve* le budget de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2006, soit un montant brut de 59 647 600 dollars (montant net : 54 744 100 dollars), celui de la Commission d'enquête internationale indépendante pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006, soit un montant brut de 18 971 400 dollars (montant net : 17 020 000 dollars) et celui de la Mission des Nations Unies au Timor oriental pour la période allant du 21 juin au 31 août 2006, soit un montant brut de 5 776 200 dollars (montant net : 5 253 500 dollars);
5. *Prend note* des soldes inutilisés au titre des crédits qui ont été ouverts pour les trois missions, soit un montant de 6 043 400 dollars;
6. *Décide* d'approuver l'imputation d'un montant de 51 908 500 dollars sur le solde non affecté des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
7. *Décide également* d'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 19 065 700 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et un crédit de 7 377 600 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

¹ A/60/585/Add.3 et Add.4.

² A/60/7/Add.39 et Add.41.